

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 6 FÉVRIER 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le six février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de BOURSEUL s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DAULY, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Philippe DAULY, Maire.

Mme Madeleine ABBÉ, M. Yves BRUNET, Mme Anne-Claude MORIN, Adjoints.

M Franck JOSSET, Mme Isabelle ANDRÉO, Mme Élise LEROY, M Michel LEFEUVRE,
Mme Sabrina VOISIN, Mme Lydie RAMEZ, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT ABSENTS : M. Jean-Baptiste CORDON, M Yann JOUAN.

ÉTAIT EXCUSÉ : M Michel OLÉRON.

Secrétaire de séance : Mme Isabelle ANDRÉO.

Délibération 1 EXTENSION DE LA GARDERIE : AMÉNAGEMENT DES ABORDS

La société INFRACONCEPT qui a été choisie lors du dernier conseil Municipal a fourni les plans des abords de la garderie, du restaurant scolaire avec des places de parking, des places PMR, une voirie pour accéder au restaurant scolaire et à la garderie.

Monsieur le Maire détaille la proposition faite et donne le coût estimatif des travaux qui s'élève à la somme de 40 880.00€ HT. La consultation peut être lancée.

Les conseillers valident cette proposition, acceptent de lancer la consultation et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

Délibération 2 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire informe les conseillers que l'on peut solliciter une subvention au titre des amendes de police pour les travaux d'aménagement des abords de l'extension de la garderie, pour la mise en sécurité des lieux, la mise en place de places de parking pour les PMR qui s'élèvent à la somme estimative de 40 880.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police et à signer les documents nécessaires.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 6 FÉVRIER 2025**

Délibération 3 ENLEVEMENT DU LOCAL MOBIL POUR LA GARDERIE

Les travaux d'extension de la garderie viennent de se terminer ; pendant les vacances de février la société PORTAKABIN va récupérer son local mobil. L'aménagement de la nouvelle garderie sera mise en place pour la rentrée du 24 février 2025.

Le devis estimatif fourni par PORTAKABIN pour récupérer le local se compose de :

- du transport retour de la salle de classe pour 4 134.00 € HT
- du grutage retour de la salle de classe pour 1 047.80 € HT
- du démontage de la salle de classe pour 1 396.87 € HT

TOTAL 6 578.67 € HT

Le Conseil Municipal accepte le coût estimatif dû, pour retirer le local mobil. L'intervention de PORTAKABIN sera entre le 19 et 21 février 2025.

Délibération 4 CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR

Madame LE BRAS Nathalie travaille à la mairie de Bourseul depuis le 1^{er} septembre 2002 en tant que secrétaire de mairie.

Dans le cadre de la valorisation du métier de secrétaire général de mairie et de l'application du dispositif dérogatoire de promotion interne au grade de rédacteur, Mme LE BRAS Nathalie est inscrite sur la liste d'aptitude d'accès au grade de rédacteur, « fonction de secrétaire général de mairie » par promotion interne, avec effet au 1^{er} décembre 2024.

A ce jour, elle est au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe qui sera remplacé par le grade de rédacteur au 6 février 2025.

Le Conseil Municipal valide cette création de poste et la suppression de l'ancien.

Délibération 5 MISE A JOUR DES EFFECTIFS DE LA MAIRIE

| TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS | | | |
|--------------------------------------|-----------|---------------------|-------|
| GRADE | Catégorie | Effectif budgétaire | DHS |
| Filière administrative | | | |
| Rédacteur à partir du 6 février 2025 | B | 1 | 35H00 |

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 6 FÉVRIER 2025**

| | | | |
|--|---|---|-------|
| Fermeture du poste d'Adjoint administratif principal 1ère classe à partir du 6 février 2025 | C | 1 | 35H00 |
| Modification du poste vacant ouverture d'un poste dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif | C | 1 | 35h00 |
| Filière technique | | | |
| Agent de maîtrise principal | C | 1 | 35h00 |
| Agent de maîtrise en disponibilité | C | 1 | 35h00 |
| Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe | C | 1 | 24H00 |
| Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | C | 1 | 30H00 |
| Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | C | 1 | 25H00 |
| Adjoint technique | C | 1 | 35H00 |
| vacance du poste | C | 1 | 20H00 |
| Atsem principal de 1 ^{ère} classe | C | 1 | 35H00 |
| 10 agents municipaux | | | |

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 6 FÉVRIER 2025**

Délibération 6 ENTRETIEN DES PELOUSES DU TERRAIN DE FOOTBALL ET D'ENTRAINEMENT

Un devis est proposé par la société ARVERT de Plumaudan pour un défeutrage hors évacuation, un décompactage à broche 14 à 16 cm de profondeur et un regarnissage à disque croisé avec gazon 7/10 20g/m².

Le coût pour le terrain d'honneur est de 2 040.00 € HT, pour le terrain d'entraînement il est de 990.00 € HT.

La fourniture du sable est prévue par S T T P LAUNAY pour 391.00 € HT.

Il faut rajouter l'achat du gazon et de l'engrais chez BHS pour la somme de 953.25 € HT pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal décide, après délibération, d'accepter les devis tels qu'ils sont proposés.

Délibération 7 TERRAIN DE FOOTBALL

Monsieur le Maire a reçu les footballeurs qui sollicitent plusieurs travaux : comme le changement du sol des vestiaires qui est très usé, une pergola devant la buvette, ils suggèrent également le changement de la lice et des buts qui ne sont plus aux normes.

Monsieur BOURSEUL Benoit a sollicité POINT P pour avoir un devis du matériel nécessaire pour la mise en place d'une pergola devant la buvette, le montant de celui-ci est de 1 050.78 € HT.

L'achat du matériel sera effectué par la mairie et l'association FC Bourseul effectuera les travaux.

Pour le sol des vestiaires, Monsieur le Maire va solliciter un devis à l'entreprise MIRIEL qui a travaillé pour l'extension de la garderie. Ce dossier sera revu ultérieurement.

Pour la mise aux normes de la lice et des buts, le coût est onéreux et nécessite plus de temps avant d'être envisagée.

Les conseillers valident la proposition d'achat du matériel pour la pergola et attendent les devis pour les autres dossiers qui sont à reporter.

Délibération 8 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE TERRAIN DE FOOTBALL

Le contrat de territoire nous a attribué une somme de 160 028.77 €. Plusieurs dossiers ont été sollicités au Département :

► pour le site des Aulnays : l'achat 50 000.00 €, obtention 48 626.00 €

Les travaux d'aménagement 50 000.00 €, obtention 25 000.00 €

► pour l'extension de la garderie 50 000.00 €, obtention 25 000.00 €

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 6 FÉVRIER 2025**

A ce jour, le solde estimé est de 11 402.77 €, il pourra toutefois être réajusté à la hausse, si les sommes restant à recevoir sont inférieures au montant attendu.

Monsieur le Maire propose de demander la subvention pour effectuer des travaux et des achats pour l'amélioration et la mise aux normes du terrain de football (changement de la main courante et l'installation de nouveaux buts) qui s'élève à la somme de 24 374.00 € HT et le changement des sols des vestiaires pour un montant de 7 170.00 € HT. Le montant global est de 31 544.00 € HT.

Les conseillers acceptent de solliciter le solde du contrat de territoire pour le terrain de football.

**Délibération 9 PARTICIPATION CLASSE ULIS DE SAINT SAMSON
SUR RANCE**

L'école de Saint Samson sur Rance a ouvert une classe ULIS en 2017, un enfant qui est en famille d'accueil à Bourseul fréquente cette école. Une participation de 530.00 € est sollicitée à la commune de résidence de l'enfant pour les frais de scolarité.

C'est l'application de l'article L.112-1 du code de l'éducation. Lorsqu'un enfant a fait l'objet d'une affectation dans une classe pour l'inclusion scolaire d'une commune d'accueil, la commune de résidence doit participer aux charges supportées par la commune d'accueil.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de participer au montant demandé, soit 530.00€.

Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, cette proposition.

Délibération 10 DEVIS ESPACES VERTS

Madame ABBÉ Madeleine propose un devis de la société HORTIBREIZ pour un arroseur mobile ROLLCART. Cet appareil est un arroseur moteur équipé d'une turbine, il se met en route aussitôt que l'on ouvre l'alimentation en eau et va se déplacer lentement sur le gazon, en enroulant le câble guide en nylon. Au bout de son parcours, après avoir arrosé le terrain, le ROLLACRT s'arrêtera automatiquement.

La vitesse d'avancement est de 10 à 20 m/h, la pression de service est de 3.5 bars minimum en service, le débit est de 3.0 m³/h et la longueur arrosée est de 120m.

Le montant de cet appareil est de 1 359.00 € HT. Il permettra d'arroser le terrain de football la nuit sans contrainte pour les employés.

Le fertilisant et le substrat sont proposés pour les fleurs printanières et la préparation des chrysanthèmes pour le 1^{er} novembre. Le montant s'élève à la somme de 862.32 € HT.

Ce devis contient aussi des pots pour les plantes derrière la salle polyvalente et de l'engrais. Ces achats sont reportés.

Le Conseil Municipal, décide après un vote à 9 pour et une abstention d'investir dans cet appareil d'arrosage autonome. L'achat du fertilisant et du substrat est accepté à l'unanimité.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 6 FÉVRIER 2025**

Délibération 11 REMBOURSEMENT PRÉLÈVEMENT TAXE

D'HABITATION

Dinan Agglomération a demandé aux communes concernées par le prélèvement de la taxe d'habitation réalisé par la DGFIP en août 2023 de se positionner sur la suite à donner au dossier. Pour rappel la somme prélevée à la commune de Bourseul est de 11 502.00 €. Monsieur le Maire expose aux conseillers les deux solutions envisagées par Dinan Agglomération. La première consiste à engager un recours à l'encontre de l'état, celui-ci serait fait par les communes et financé par Dinan Agglomération, la deuxième solution consiste à demander à Dinan Agglomération de rembourser les 16 communes concernées.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de demander le remboursement des 11 502.00 € par Dinan Agglomération à la commune de Bourseul.

QUESTIONS DIVERSES

LETTREGE POUR L'EXTENSION DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire présente le devis estimatif proposé par la société TEX PRESS pour nous donner une idée du tarif envisageable. Celui-ci est de 610.00 € HT.

Certains conseillers proposent de solliciter une personne qui réalise du street art.

Le dossier est reporté au prochain conseil.

Ordre du jour :

- Délibération 1 Extension de la garderie : aménagement des abords
- Délibération 2 Demande de subvention au titre des amendes de police
- Délibération 3 Enlèvement du local mobil pour la garderie
- Délibération 4 Création d'un poste de rédacteur
- Délibération 5 Mise à jour des effectifs de la mairie
- Délibération 6 Entretien des pelouses du terrain de football et d'entraînement
- Délibération 7 Terrain de football
- Délibération 8 Demande de subvention pour le terrain de football
- Délibération 9 Participation classe ULIS de Saint Samson sur Rance
- Délibération 10 Devis espaces verts
- Délibération 11 Remboursement prélèvement taxe d'habitation

Questions diverses

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BOURSEUL
DU 6 FÉVRIER 2025**

SIGNATURE DU PROCES VERBAL DU 6 FÉVRIER 2025

Philippe DAULY

le Maire

Mme ANDRÉO Isabelle

Secrétaire de séance